**FAUBOURG PROMOTION**
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 864 430 euros
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie
75008 PARIS
453 246 845 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**

**DU 06 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 06 janvier,

A 08 heures 30,

La Société GROUPE IDEC DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7 000 000 euros, ayant son siège social 37 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 519 024 376 RCS PARIS,

Représentée par Monsieur Patrice LAFARGUE, es-qualité,

Associée Unique de la Société FAUBOURG PROMOTION,

En présence de Monsieur Patrice LAFARGUE, Président non associé de la Société,

Étant précisé que la Société APPEASE, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Patrice LAFARGUE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La Société GROUPE IDEC DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7 000 000 euros, ayant son siège social 37 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 519 024 376 RCS PARIS

Monsieur Patrice LAFARGUE, es-qualité, au nom de la Société GROUPE IDEC DEVELOPPEMENT qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa Société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'Associée Unique**
La Société GROUPE IDEC DEVELOPPEMENT
représentée par Monsieur Patrice LAFARGUE,
es-qualité

*« Bon pour acceptation des fonctions de Président »*

